

En cas d'accident ou d'incendie

Il faut contacter les secours d'urgence :

15 les urgences

17 la police ou la gendarmerie

18 les pompiers

**Respecte les conseils de prudence et
partage les avec tes amis**

Tu ne seras pas ridicule en respectant ces règles, bien au contraire :
tu seras respecté(e) pour avoir fait ton possible pour préserver la sécurité et la santé de tes amis, de tes frères et sœurs, de tes parents et de tes voisins.

Les pétards sont des explosifs

Un pétard peut te coûter :
**un œil,
une main,
une amende et des poursuites pénales.**

C'est comme ça que tu veux commencer l'année ?

Document réalisé dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Communauté urbaine de Strasbourg



Fusées
et gros pétards
sont interdits,
**pour que la fête
ne finisse pas
aux urgences**

ne pas jeter sur la voie publique



imprimerie CUS

Crédits photos : Matton, JStock, CUS



La réglementation

La vente de tous pétards aux mineurs de moins de 12 ans est interdite.

Seule la vente des pétards de catégorie C1-K1 est autorisée aux moins de 18 ans.

La vente des fusées n'est autorisée qu'aux détenteurs d'un certificat de qualification.

Il est interdit d'introduire dans le Bas-Rhin des pétards achetés en Allemagne (sauf autorisation d'importation délivrée par les douanes). Les achats non autorisés peuvent être confisqués par la Douane. Les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires.

Le transport de pétards dans les transports en commun (bus et tram) est interdit.

Si tu ne respectes pas ces consignes, tu es passible d'une sanction voire d'une condamnation.

Si tu blesses quelqu'un avec des pétards non autorisés ou avec des fusées, tes parents feront l'objet d'une enquête judiciaire avec garde à vue et présentation devant un magistrat.

En cas d'accident, tes parents sont responsables civilement et devront payer les dégâts causés.

Évite les risques

Tu ne peux utiliser un pétard autorisé qu'en présence d'un adulte.

- Tu ne dois **JAMAIS** garder un pétard allumé dans ta main. Tu dois le jeter au sol, à distance, en faisant attention de le jeter loin de toute personne et loin d'un bien.
- Tu ne dois **JAMAIS** rallumer un pétard qui n'a pas explosé : mieux vaut le noyer avec de l'eau pour que personne ne puisse s'en servir et se blesser.
- Tu ne dois **JAMAIS** fabriquer toi-même d'engins explosifs : c'est **INTERDIT** et **DANGEREUX**. Tu es passible de poursuites judiciaires avec de lourdes amendes.

Rappelle toi que le BRUIT gêne : respecte ton entourage et tes voisins !

Grandeur maximum autorisée

taille réelle



Ne mets pas ta vie et ton avenir en danger !

- Ta vie ne sera plus jamais la même avec des blessures graves aux mains, aux yeux, au visage.
- Tu peux être défiguré(e) de façon irréversible : les pétards sont des explosifs qui peuvent brûler au 2^e ou au 3^e degré et te laisser d'immenses cicatrices sur le visage ou sur les mains.
- Si tu perds un œil, un doigt ou l'audition, il y a des métiers que tu ne pourras plus jamais envisager d'exercer. Tu devras renoncer à tes activités favorites comme le sport, la musique, le cinéma... Les blessures par explosion font de tels dégâts sur les mains que tu ne pourras plus utiliser un ordinateur ou un MP3 !

Tu dois adopter un comportement RESPONSABLE :

- En respectant la réglementation et les consignes de sécurité,
- En en parlant avec tes proches et tes copains et en rappelant les règles de **PRUDENCE**.